



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE INDRE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 54 - NOVEMBRE 2014**

# SOMMAIRE

## 36 - Préfecture de l'Indre

### Secrétariat Général

Arrêté N °2014325-0003 - Arrêté portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques .....	1
Arrêté N °2014325-0004 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Yves GARRIGUES, Directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest .....	3





PREFECTURE INDRE

## **Arrêté n ° 2014325-0003**

**signé par  
Alain ESPINASSE, Préfet de l'Indre**

**le 21 Novembre 2014**

**36 - Préfecture de l'Indre  
Secrétariat Général  
SCIC - Service de la coordination interministérielle et du courrier**

Arrêté portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques

PREFET DE L'INDRE

SECRETARIAT GENERAL  
Service de la coordination interministérielle  
et du courrier  
Affaire suivie par Bernadette BÉCHU

**ARRETE**  
**portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Indre**

**Le Préfet de l'Indre,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Indre ;

Vu le décret du 2 août 2012 portant nomination de M. Jean-Marc GIRAUD en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de l'Indre ;

Vu le décret du 10 octobre 2014, portant nomination de M. Alain ESPINASSE, en qualité de Préfet du département de l'Indre ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture de l'Indre,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Indre, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de l'Indre

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur départemental des finances publiques de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Indre.



Alain ESPINASSE



PREFECTURE INDRE

## **Arrêté n °2014325-0004**

**signé par  
Alain ESPINASSE, Préfet de l'Indre**

**le 21 Novembre 2014**

**36 - Préfecture de l'Indre  
Secrétariat Général  
SCIC - Service de la coordination interministérielle et du courrier**

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Yves GARRIGUES, Directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest

PREFET DE L'INDRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
Service de la coordination interministérielle  
et du courrier  
Affaire suivie par Bernadette BÉCHU

**ARRETE**  
**portant délégation de signature à M. Yves GARRIGUES,**  
**Directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest**

**Le Préfet de l'Indre**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code des transports et le code de l'aviation civile ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, et les décrets des 19 et 24 décembre 1997 pris pour son application ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 2 août 2012 portant nomination de M. Jean-Marc GIRAUD en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de l'Indre ;

Vu le décret du 10 octobre 2014 portant nomination M. Alain ESPINASSE en qualité de Préfet de l'Indre ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2008 du directeur général de l'aviation civile, nommant M. Yves GARRIGUES directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014307-0033 du 3 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Yves GARRIGUES, Directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture de l'Indre,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Yves GARRIGUES, Directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et au nom du Préfet de l'Indre les actes, décisions et arrêtés énumérés ci-après :

1. décision de rétention, dans le département de l'Indre, de tout aéronef français ou étranger dont le pilote a commis une infraction à la sixième partie du code des transports. ;
2. décisions de délivrance, de suspension, ou de retrait de l'agrément d'organisme exerçant l'activité d'assistance en escale sur les aérodromes de l'Indre ;
3. en ce qui concerne le service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs et la prévention et la lutte contre le péril animalier :
  - 3-1 : décisions de délivrance, de suspension, ou de retrait de l'agrément des organismes chargés d'assurer la mise en œuvre du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes de l'Indre et des organismes chargés de la mise en œuvre de la prévention du péril animalier sur ces mêmes aérodromes ;
  - 3-2 : décisions de délivrance, de suspension, ou de retrait de l'agrément des personnels chargés d'assurer la mise en œuvre du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes de l'Indre ;
  - 3-3 : documents relatifs au contrôle sur les aérodromes de l'Indre du respect des dispositions réglementaires en matière de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs ;
  - 3-4 : documents relatifs à l'organisation des examens théoriques de présélection des responsables des services de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes de l'Indre ;
  - 3-5 : tous actes, arrêtés, décisions, courriers et documents du ressort du préfet relatifs à la prévention du péril animalier sur les aérodromes de l'Indre, à l'exception des actes relatifs aux modalités de capture, de tir d'espèces d'animaux sauvages et de restitution des animaux domestiques, apprivoisés ou tenus en captivité ;
4. décisions de délivrance, de refus, ou de retrait des titres de circulation en zone de sûreté à accès réglementé de l'aérodrome de Châteauroux-Centre ;
5. dérogations aux hauteurs minimales de vol à l'exception du survol des agglomérations, des rassemblements de personnes ou d'animaux et de certaines installations ou établissements ;
6. autorisations relatives aux installations et équipements concourant à la sécurité de la navigation aérienne et du transport aérien public et aux constructions ou installations temporaires nécessaires à la conduite des travaux dans les zones frappées de servitudes aéronautiques.

**Article 2** : En application de l'article 6 du décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GARRIGUES, la délégation qui lui est consentie par l'article 1 pourra être exercée par les agents de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest suivants :



- M. Olivier NEVO, chef de cabinet, M. Christian DOMINIQUE, chargé de mission auprès du directeur, Mme Anne FARCY, chef du département surveillance et régulation, M. Philippe OILLO, chargé de mission auprès du chef du département surveillance et régulation pour les alinéas 1 à 6 ;
- M. Alain SIMON, chef de la division aéroports et navigation aérienne et M. Alain EUDOT chef de la subdivision aéroports, pour l'alinéa 3 ;
- M. Frédéric DANTZER, chef de la division sûreté, pour l'alinéa 4 ;
- M. Serge LAMY, chef de la division aviation générale, pour l'alinéa 5 ;
- Mme Sylvie PAYN, chef de la division régulation et développement durable, pour les alinéas 2 et 6.

**Article 3 :** L'arrêté n° 2014307-0033 du 03 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Yves GARRIGUES, directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest est abrogé.

**Article 4 :** Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Indre et le Directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.



Alain ESPINASSE